

## CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Montréal, 1<sup>er</sup> mars 1882.

Présents : Messieurs Browning, Blackwood, Casavant, Casgrain, DeBlois, Gauthier, Gaudet, Guilbault, Ouimet, Marsan, Pilote & Somerville.

M. S. Gaudet, vice-président, ayant pris le fauteuil, le secrétaire fait la lecture du procès-verbal des minutes de la dernière assemblée, lequel est approuvé.

Le secrétaire fait la lecture d'une lettre de M. Massue, informant le conseil qu'il lui est impossible d'assister à cette assemblée.

M. Ouimet, secondé par M. Blackwood, fait motion : " Que M. Massue soit réélu président de ce conseil pour la présente année." (Adopté.)

M. Pilote, secondé par M. Guilbault, fait motion : " Que M. Ed J. DeBlois soit élu vice-président pour la présente année." (Adopté.)

M. Ed J. DeBlois, le nouveau vice-président élu, prend alors le fauteuil.

M. Ouimet, secondé par M. Guilbault fait motion : " Que les messieurs suivants forment le comité exécutif :

Messieurs Massue, président, Beaubien, Casgrain, DeBlois, Marsan et Somerville." (Adopté.)

M. Marsan, secondé par M. Gaudet, fait motion : " Que les messieurs suivants forment le comité des cultivateurs de fruits :

J. M. Browning, président, L. Beaubien, L. H. Massue, A. Casgrain, et O. Gauthier." (Adopté.)

M. Casgrain, secondé par M. Blackwood, fait motion : " Que les messieurs suivants forment le comité pour la refonte de l'Acte d'agriculture :

Messieurs G. Ouimet, président, L. H. Massue, J. M. Browning, Révd. S. Tassé, et les membres de ce conseil faisant partie de la législation de cette province." (Adopté.)

M. Guilbault, secondé par M. Gauthier, fait motion : " Que les messieurs suivants forment le comité des écoles : Révd. F. Pilote, président, Blackwood, Benoît, Casgrain et Ouimet." (Adopté.)

Le conseil reçoit alors une députation de la société d'horticulture de Montréal, composée de messieurs Whitney, Gibb, Sheppard et du Dr. Andres, exposant les avantages qu'il y aurait pour le Canada d'importer des arbres fruitiers du nord de la Russie, pour les acclimater dans ce pays et les répandre ensuite dans nos campagnes : que pour cela cette société aurait besoin d'un terrain pour y faire ses expériences, et aussi d'un subside du gouvernement pour lui venir en aide dans cette entreprise ; et ces messieurs espèrent que le conseil d'agriculture voudra bien prêter son influence auprès du gouvernement pour appuyer la demande que cette société se propose de faire.

Résolu. Que le conseil d'agriculture est heureux d'exprimer la satisfaction qu'il éprouve en voyant la société d'horticulture de Montréal s'occuper si activement de l'importante question de l'introduction dans ce pays de variétés de fruits adaptés à ce climat : et qu'il recommande la pétition de cette société à la sérieuse attention du gouvernement de cette province.

Lecture d'une requête de M. I. J. A. Marsan, demandant, au nom de l'école d'agriculture de l'Assomption, un octroi de \$50.00 pour aider cette école à faire l'achat d'un bon niveau pour l'usage de l'école d'agriculture.

Résolu : Que cette somme soit accordée à l'école d'agriculture de l'Assomption.

Le secrétaire soumet les rapports annuels des sociétés d'horticulture (*fruit growers association*) des comtés de Shefford, Abbottsford, Missisquoi, L'Islet et Brome.

Résolu : Que ces rapports soient approuvés et que le secrétaire reçoive instruction de leur payer le montant de leur octroi annuel aussitôt qu'il l'aura reçu du gouvernement. Et le conseil s'ajourne à deux heures, p. m.

## SÉANCE DE DEUX HEURES P. M.

Les mêmes étant présents, le secrétaire fait la lecture d'une lettre du secrétaire de la société d'agriculture N° 1 du comté d'Ottawa, l'informant que, en conséquence d'une grave maladie, il lui a été impossible, dans le temps, d'envoyer à ce bureau, les documents nécessaires pour obtenir l'octroi du gouvernement pour l'année dernière, et il prie le conseil de vouloir bien prendre sa demande en sa favorable considération et accorder cet octroi à la dite société :

Résolu : Que vu la maladie du secrétaire de la société d'agriculture N° 1 du comté d'Ottawa, maladie qui l'a mis dans des circonstances incontrôlables, l'octroi du gouvernement pour l'année dernière soit payé à cette société.

M. Ouimet, secondé par M. Somerville, fait motion : " Que le secrétaire soit autorisé à se procurer des cartes géographiques de la puissance du Canada, de la province de Québec, et la mappemonde, et les suspendre sur les murs de la chambre de ce conseil." (Adopté.)

Le secrétaire fait la lecture d'une pétition de la société d'agriculture N° 1 du comté de Beauce, alléguant que vu certaines irrégularités dans la pétition d'une partie des habitants de ce comté demandant la formation d'une seconde société dans ce comté, la décision de ce conseil en date du 1<sup>er</sup> mars 1881 soit reconsidérée, et que la société N° 2 du comté de Beauce ne soit pas reconnue comme ayant une existence légale.

Lecture d'une lettre du secrétaire de la société d'agriculture N° 2 du comté de Beauce, donnant de longues informations sur sa condition actuelle, appuyant sa demande d'être reconnue comme la société N° 2 du comté de Beauce, tel que décidé par le conseil d'agriculture par résolution en date du 1<sup>er</sup> mars 1881.

M. Ouimet, secondé par M. Pilote, fait motion : " Que la requête des membres de la société d'agriculture. N° 1, du comté de Beauce, soit rejetée, et que les deux sociétés de ce comté continuent à fonctionner tel que réglé par la décision de ce conseil à son assemblée du 1<sup>er</sup> mars 1881, et que copie de la présente résolution soit transmise aux sociétés N° 1 et 2, du comté de Beauce." (Adopté.)

Le secrétaire soumet une lettre de M. McEachran, au sujet de l'École vétérinaire, dans laquelle il demande au conseil de vouloir bien établir un règlement pour l'examen des élèves qui se présentent pour étudier l'art vétérinaire et leur admission à l'école.

Résolu : Que la lettre de M. McEachran soit référée au comité des écoles avec prière de faire rapport.

Lecture d'une lettre de M. L. A. Cannon, greffier de la corporation de la cité de Québec en date du 17 janvier dernier, transmettant copie de deux résolutions de cette corporation, exprimant le désir de cette corporation que la prochaine exposition provinciale ait lieu cette année en la cité de Québec.

M. Gauthier, secondé par M. Ouimet, fait motion : " Que les résolutions du conseil de ville de Québec, au sujet de la prochaine exposition provinciale, soient référées à l'honorable commissaire de l'agriculture." (Adopté.)

Le secrétaire soumet les programmes de plusieurs sociétés d'agriculture pour en obtenir l'approbation du conseil.

M. Ouimet, secondé par M. Pilote, fait motion : " Que les programmes d'opérations de certaines sociétés d'agriculture soient référés au comité exécutif, avec prière de faire rapport à la séance de demain matin, 2 mars." (Adopté.)

Et le conseil s'ajourne à demain, 2 mars, à midi.

## SÉANCE DU DEUX MARS, MIDI.

Présents : Messieurs DeBlois, Blackwood, Casgrain, Gauthier, Marsan, Ouimet, Pilote et Somerville.

M. Ouimet, secondé par M. Casgrain, fait motion : " Que le secrétaire fasse imprimer l'index du livre des délibérations du conseil d'agriculture, au nombre de deux cent cinquante exemplaires (250)." (Adopté.)

Lecture du rapport du comité des écoles sur la lettre de M. McEachran et sur une visite faite à l'École vétérinaire de Montréal.

Résolu. Que le rapport du comité des écoles sur la lettre de M. McEachran et la visite à l'École vétérinaire de Montréal soit reçu et demeure déposé sur la table jusqu'à la prochaine réunion de ce conseil.

Le rapport suivant du comité exécutif sur les programmes d'opérations de certaines sociétés d'agriculture, pour la présente année, est lu et approuvé.

Rapport du comité exécutif. — Séance du 1<sup>er</sup> mars 1882,

Présidence de M. E. J. DeBlois.

*Timiscouata*. Le programme de cette société est approuvé.

*Bonaventure*, N° 2 Div. B. Le programme de cette société est approuvé en ajoutant les mots " de race pure " à ceux de " animaux reproducteurs " dans ce programme.

*Gaspé*, N° 1. Le programme de cette société est approuvé.

*Beauharnois*. Le programme de cette société est approuvé.

*Saint-Jean*. Le programme de cette société est approuvé.

*Chicoutimi*, N° 1. Cette société sera tenue de se conformer aux règlements de ce conseil permettant aux sociétés d'agriculture d'employer la moitié de la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères et l'autre moitié à l'achat d'animaux reproducteurs de races pures.

*Napierville*. Programme approuvé.

*Dorchester*. Programme approuvé.

*Bagot*. Programme approuvé pour partie ; mais cette société ne pourra pas dépenser plus de la moitié de la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères.

*Québec, comté*. Programme approuvé pourvu que cette société dépense la moitié de la souscription de ses membres à l'achat de graines fourragères.

*Nicolet*. Le programme de cette société est approuvé, à l'exception de ce qui a rapport à la souscription des membres, qui devra être du